



Rencontre débat avec les associations

"Droits des personnes LGBT en Méditerranée"

Marseille

Le 17 mai 2008

Intervenants invités : Marie-Arlette CARLOTTI (députée européenne PSE/PS) – Jean-Luc BENNAHMIA (député européen Verts/ALE/MoDem)

Le débat commence à 14 h 50.

Mme COUSTET.- Bonjour à tous. Je suis ravie de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de cet événement, organisé par le bureau du Parlement européen Marseille dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie. C'est la deuxième année que nous organisons quelque chose à cette occasion. L'année dernière nous avons traité un thème davantage lié à la vie quotidienne et au droit communautaire, "comment lutter contre l'homophobie sur le lieu de travail". Nous avons aussi monté un événement à Lyon, puisque notre bureau couvre une zone géographique très large qui est la circonscription électorale européenne Sud-Est : Rhône-Alpes, PACA et Corse. À Lyon il s'agissait davantage d'une rencontre avec les associations, avec Martine ROURE, aujourd'hui vice-présidente du Parlement européen, qui travaillait à l'époque à la commission des libertés civiles.

Le programme initialement prévu pour notre réunion d'aujourd'hui a dû être légèrement modifié, puisque notre intervenant Stéphane Garneri, qui est souffrant, n'a pas pu venir. Il s'en excuse auprès de nous tous. Il était impossible pour moi de reprendre le thème de la conférence qu'il devait présenter concernant les droits LGBT dans les pays du pourtour méditerranéen, car je ne suis pas spécialiste de ces questions. Nous avons toutefois décidé de maintenir l'événement. Nos députés européens, quant à eux, sont là !

Nous allons donc centrer notre réunion sur la partie échange avec nos parlementaires européens.



- 2 -

Quelques mots en préambule pour les présenter.

Marie-Arlette Carlotti est députée européenne du Parti socialiste européen, et elle est également conseillère générale.

Jean-Luc Bennahmias, député européen pour la circonscription sud-est, est également membre du MoDem et du groupe des Verts.

Avant de leur donner la parole, je demande à chaque association de se présenter en quelques minutes, de façon concise et détaillée à la fois. Puis Marie-Arlette CARLOTTI et Jean-Luc Bennahmias prendront à leur tour la parole, et enfin un débat s'engagera avec la salle.

Coordination LGBT-QI.- Je suis Halim Anou, président de la coordination LGBT-QI nouvellement créée (Lesbiennes, Gays, Bi, Trans, Queers, Intersexes).

C'est un éventail large, mais c'est précisément l'objectif de la coordination : être soudés, avec une parole concrète et efficace par rapport à nos politiques. C'est un moyen pour nous de pouvoir avancer en ayant des objectifs concrets, même s'ils sont parfois utopiques. Ils doivent être concrets à court terme, utopiques à long terme. Nous souhaitons remettre du sens, de la philosophie, du dialogue, du débat. Nous représentons plusieurs associations, plusieurs commerces, et des personnes à titre individuel.

AUX 3G.- Je suis Sylvie Diaz, membre du conseil d'administration d'un lieu lesbien, les 3G, implanté à Marseille depuis 12 ans, et qui par ce vécu a acquis une grande richesse. Au-delà d'être un lieu lesbien, c'est un lieu qui se veut de militance féministe. Tout ce combat autour des droits de la femme, de sa vie, de son quotidien, c'est ce que porte cette association depuis 12 ans.

FAG.- Je suis Amélie Dumas, présidente de l'association FAG (Fac Aix Gays) à la faculté de lettres d'Aix. Nous militons, à la fac et en ville, pour la diversité et la tolérance concernant les orientations sexuelles quelles qu'elles soient. Le but n'est ni de sectariser, ni de "ghettoiser", mais de faire comprendre à la société que ce n'est pas très différent, de casser les clichés et les images que l'on peut se faire de l'homosexualité.

Centre évolutif LILITH.- Je suis Marie-Claude Bonnet, et je représente le CEL (Centre évolutif Lilith), qui existe depuis presque 20 ans maintenant. C'est une association de femmes lesbiennes qui lutte pour le droit des femmes et des homosexuels en général. Cette association, humaniste mais aussi conviviale et culturelle, organise des week-ends, des débats politiques et féministes dans un lieu qui s'appelle les 3G. Nous avons été à l'origine de la coordination nationale en France, et nous essayons de survivre aux remous actuels de notre société.

Amnesty International.- Je suis Roseline Ughetto. Je représente Amnesty à Marseille et la commission LGBT d'Amnesty Paris. C'est une commission qui s'est remise en activité depuis deux ans et qui travaille avec beaucoup d'autres associations gravitant autour des



- 3 -

LGBT pour recueillir des informations dans tous les pays du monde, puisque notre mouvement est international ; ces informations, analysées et transformées par Amnesty, deviennent ensuite pour nous des actions. Nous écrivons régulièrement aux gouvernements partout où les personnes LGBT sont encore soumises à la loi, et même parfois à la peine de mort.

Notre travail est de demander dans tous ces pays le respect des articles de la déclaration universelle, de défendre le droit d'asile des personnes LGBT, car quand elles se déclarent en danger c'est parfois un danger de mort. Nous essayons d'inciter les gouvernements à dépenaliser l'homosexualité et la transsexualité, et de ratifier tous les accords internationaux qui défendent les droits des personnes LGBT.

Nous écrivons aussi, parfois, pour demander justice et réparation pour des personnes qui ont été maltraitées à cause de leur homosexualité, en particulier pour tout ce qui concerne le non-respect de la vie privée, quelquefois l'enfermement ou l'arrestation à cause de maladies comme le sida. Amnesty apporte également son soutien à d'autres associations qui luttent dans ce domaine

L'Autre Cercle.- Je suis Jean-Michel Triat-Laval, et je représente l'Autre Cercle Provence Alpes Côte-d'Azur. L'Autre Cercle est une association qui réunit des garçons et des filles qui essaient de lutter contre l'homophobie, principalement dans la sphère professionnelle, le monde du travail. Elle veut faire la promotion de la diversité : plutôt que de lutter contre quelque chose, promouvoir des bonnes pratiques et ce qui marche bien dans la société et le monde du travail.

L'association va fêter dans quelques jours son dixième anniversaire, et nous avons déjà réalisé un certain nombre d'actions : en 2003, la publication d'un livre blanc sur l'homosexualité dans le monde du travail, avec un sous-titre : "L'homophobie, cela existe encore ? ". En 2006 nous avons participé à la grande cause nationale "Égalité des chances" représentant les questions LGBT. En 2007 nous avons développé un projet européen dans le cadre de l'année européenne, "Égalité des chances pour tous", qui nous a permis de publier un ouvrage sur diversité et travail, "N'a-t-on rien oublié ", qui est un jeu de mots sur les questions de la visibilité ou de la non-visibilité. On parle beaucoup de "minorités visibles", mais nous ne nous reconnaissons pas dans cette minorité visible.

Nous avons en outre publié une bande dessinée qui est actuellement distribuée dans toutes les FNAC de France. C'est une association qui réfléchit, qui essaie de produire, d'aider tous nos partenaires, qui participe à l'inter-LGBT, à un certain nombre d'actions internationales. Par notre présence nous souhaitons apporter notre réflexion à tous les sujets que nous aborderons aujourd'hui.

SOS Homophobie.- Laure Nicolas de SOS Homophobie Aix-en-Provence.

SOS Homophobie est une association nationale depuis 94. Depuis quelques années, Paris tente d'essaimer en région et des délégations régionales se sont créées, dont celle de la région Provence Alpes Côte-d'Azur.



- 4 -

Les actions de SOS Homophobie se situent essentiellement sur un axe préventif et pédagogique. Sur le plan de la prévention, il s'agit de réaliser des actions de veille et d'écoute grâce à une ligne d'appel permettant d'apporter du soutien aux victimes d'homophobie, et de les orienter vers les différents recours juridiques qui se présentent à eux pour garantir leur défense et leur protection.

À partir de ce travail de veille, qui se fait sur la ligne d'écoute mais aussi au travers de la presse et des différents médias, SOS Homophobie édite tous les ans un rapport annuel.

Enfin, sur le plan pédagogique, et c'est peut-être sur cet axe-là que les délégations régionales sont les plus actives, il s'agit d'interventions en milieu scolaire : aller à la rencontre de classes de quatrième, troisième, seconde, première et terminale, pour aborder la question des discriminations en général et des discriminations homophobes en particulier, pour recueillir auprès des élèves leurs impressions et idées reçues, afin de pouvoir les déconstruire avec eux et éventuellement les faire avancer sur la réflexion concernant les droits des personnes LGBT.

C'est une entreprise de banalisation des différentes sexualités auprès des adolescents. Il nous semble en effet très important de le faire, puisque ce sont ces générations qui sont porteuses d'avenir.

Planning familial.- Bien que je ne fasse pas partie de la table ronde, je me permets d'intervenir : je suis Annette GUIDI et je représente le Planning familial, qui depuis 50 ans lutte pour la liberté de choisir d'avoir ou non un enfant, mais aussi pour la liberté sexuelle et la liberté de choix du partenaire.

Mme CARLOTTI.- Cela ne m'étonne pas de l'entendre dire cela, car je sais qu'elle milite contre toutes les discriminations et c'est aussi ce qui m'amène à être là avec vous. Cela fait partie de notre identité, à nous socialistes. C'est le principal thème de mon engagement.

Et puis, je suis une élue républicaine, donc je veux des droits égaux pour tous. À situation égale je veux des droits égaux. À situation nouvelle (car la société évolue) je veux des droits nouveaux, car mon travail de député et de politique est d'ouvrir de nouveaux champs de liberté qui seront au service de tous, et pas seulement d'une communauté.

Mon engagement est presque ancien à vos côtés, et je suis ravie qu'une coordination se soit mise en place depuis ma dernière réunion avec vous : même si vous avez des approches différentes, cela nous permet à nous, politiques, d'avancer, de savoir ce que l'on peut faire, de ne pas se tromper de carte en agissant.

Je suis ennuyée que l'invité universitaire ne vienne pas, car il aurait pu placer le cadre, mais l'essentiel de notre intervention est de vous dire où l'on peut agir, dans quelles directions on a envie d'agir aujourd'hui, ce que l'on sent, ce que l'on a déjà fait, et surtout de vous écouter, car c'est à vous d'exposer les besoins qui vont guider nos interventions.

Pour ma part je vois quatre niveaux d'action aujourd'hui : le premier est la raison pour



- 5 -

laquelle nous sommes là aujourd'hui 17 mai. Je trouve important que cette journée du 17 mai soit reconnue comme une journée mondiale contre l'homophobie, et ça ne l'est pas encore. Je suis ravie que le Parlement européen l'ait reconnue, ainsi que la Belgique, le Royaume-Uni, le Mexique. Beaucoup de pays moins centralisateurs que le nôtre, comme l'Espagne ou l'Italie, reconnaissent cette journée, mais je voudrais que la France le fasse aussi, et je pense qu'avec vous on peut davantage interpellier le président de la République pour lui dire que l'on ne comprend pas pourquoi il ne l'a pas souhaité, et que c'est le moment, puisqu'il va être président de l'Union européenne en juillet prochain, de poser des actes forts dans ce sens et de se positionner.

À vous de voir comment on peut agir. Je sais que certains ont interpellé la présidence française. Nous pouvons le faire à vos côtés, avec d'autres parlementaires : sur des questions transversales comme celle-là, plus on est de diversités, de nations et de couleurs politiques, mieux cela marche. Nous voulons travailler aussi sur une résolution de l'Onu pour une dépénalisation universelle. Nous nous battons ici pour des droits nouveaux, mais dans certains pays ce n'est pas pour des droits que l'on se bat, c'est pour la vie, pour la survie. En Mauritanie, en Arabie Saoudite, au Soudan, au Yemen, on meurt de déclarer qu'on a un choix sexuel différent.

Cela ne peut pas être satisfaisant pour nous, politiques, même si cela ne nous empêche pas de garder nos objectifs et de nous battre pour des droits ici. On ne peut pas oublier ce combat international. Ce sera pour nous une priorité d'avancer dans cette direction. Il faut "mettre le paquet" sur la présidence française, pour qu'au nom de l'Union elle donne des signes d'émancipation.

J'ai lu aussi dans certains documents, à ma consternation, qu'une circulaire récente du ministre des affaires étrangères diffusée dans les consulats refusait d'enregistrer des personnes pacées dans des pays où le mariage officiel est le seul reconnu.

Mme GUIDI.- Oui, le conseil d'État l'a refusé.

Mme CARLOTTI.- Cela, nous ne pouvons pas toujours le voir, mais des associations comme les vôtres doivent nous alerter. Une directive comme celle-là, qui serait appliquée par les consulats français, ne peut pas être acceptable.

Voilà des actions sur lesquelles nous avons besoin que vous nous alertiez, et nous réagions.

On peut agir comme on l'a fait déjà au niveau du Parlement européen, on a un "paquet" légal sur lequel on peut s'appuyer pour continuer à progresser pour lutter contre l'homophobie, et même entraîner des sanctions concrètes, car nous souhaitons demander à la commission que des sanctions aient lieu à l'égard des Etats-membres qui ne respecteraient pas les engagements qu'ils auraient pris au niveau des traités. La base légale est l'article 13 du traité contre toutes les discriminations, qui va certainement être validé, et l'article 21 de la charte des droits fondamentaux. On n'imagine pas le combat que cela a été d'écrire cet article 21, dans lequel (*elle lit*) :



- 6 -

"est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe [...], les caractéristiques génétiques, la minorité nationale, etc."

Et, à la fin : "*l'orientation sexuelle*" : ouf ! c'est à la fin, mais cela y est ! C'est pour nous une base juridique importante sur laquelle on doit se battre pour faire avancer la législation européenne.

Avec d'autres députés européens, nous avons aussi beaucoup travaillé sur des résolutions, comme la résolution du 18 janvier 2006 sur l'homophobie dans l'Union européenne. Cette année-là il se passait beaucoup de choses, et nous avons voulu réagir. Le 15 juin 2006 nous avons fait une deuxième résolution au Parlement, après les violences qu'il y avait eu partout en Europe, contre les violences racistes et homophobes, et celle qui nous sert de base aujourd'hui est une dernière résolution d'avril 2007 spécifiquement sur l'homophobie : c'est la plus récente, la plus élaborée.

Nous voulons deux choses au sein du Parlement européen :

- Une directive globale, transversale, qui protège contre toutes les discriminations. Il faut véritablement que la commission sorte ce texte législatif sur lequel on va travailler. Il y a déjà des bribes dans les tuyaux, cette directive pour nous est fondamentale.

- Demander à la commission qu'il y ait des procédures de sanction à la clé par rapport aux Etats-membres qui ne tiendraient pas leurs engagements.

On se base sur ce socle juridique, même s'il n'est pas abouti, pour dire qu'on va avancer sur une directive transversale qui protège, ainsi que sur des sanction, sinon cela ne sert à rien.

Pour ma part je serai vigilante aussi sur les questions d'élargissement : il y a aujourd'hui dans certains pays des actions homophobes particulièrement scandaleuses, et ces gens tapent à la porte de l'Union. Ne croyez pas toutefois que j'en fasse un prétexte pour refuser l'entrée de la Turquie. Je pense à la Turquie, à l'Arménie, à la Bosnie, où il existe des discriminations profondes et intolérables, et on ne peut pas entrer dans l'Union européenne, selon l'un des critères de Copenhague, si dans son propre pays on a ce genre de position. Il ne suffit pas d'abolir officiellement la peine de mort : il faut aussi, dans les faits, ne pas discriminer, violenter, matraquer, emprisonner et pire. Je ne suis pas pour que l'Europe soit un club de chrétiens dans lequel le pays musulman qu'est la Turquie ne rentrerait pas. Mais je pense qu'elle a des préalables à réaliser, comme la reconnaissance du génocide arménien, mais aussi la défense des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations. Idem pour l'Arménie.

Il faudra également que l'on soit vigilant pour dire : attention, les pays qui entrent dans l'Union sont des pays démocratiques. Nous avons des valeurs communes, il n'y a pas de peine de mort, il y a le suffrage universel, mais il y a aussi des critères précis sur la liberté de chacun.

En mon nom propre, je suis socialiste, et je travaille aussi là où je suis : nous avons élaboré



- 7 -

un document qui sera notre manifeste, qui constituera notre base de travail pour les prochaines européennes et en fixera les orientations. J'ai travaillé pour cela avec HES, qui, avec le relais de quelques parlementaires européens, a fait intégrer dans le manifeste une nouvelle directive contre les discriminations, une procédure à l'encontre des Etats-membres, la législation horizontale basée sur... On a déjà fait une conférence qui a publié tout cela, les 4 et 5 juillet 2007, et à l'issue de cette conférence nous nous sommes engagés officiellement à demander ce genre de chose.

Voilà quel est notre engagement.

Vous savez qu'une agence européenne des droits fondamentaux a été créée à Vienne, et on souhaite que cette agence inscrive officiellement dans son programme d'action l'observation précise des pratiques intolérantes et des législations homophobes et intolérantes.

Nous faisons également, bien sûr, une demande de décriminalisation mondiale de l'homosexualité et du transgenre.

La législation, c'est très bien, mais il y a aussi la pratique au quotidien. En tant que socialistes nous avons gagné beaucoup de collectivités locales, mais si c'est pour continuer comme avant ce n'est pas la peine. Nos élus locaux doivent absolument tenir les engagements qu'ils ont signés avant les élections, c'est-à-dire mener des campagnes d'information auprès du grand public, réaliser des formations auprès des cadres des administrations locales pour éviter que la discrimination soit devant leurs guichets, régler dans leurs propres collectivités locales les évolutions de carrière de gens qui sont en cours de traitement pour changer de sexe, de manière à ce qu'ils ne soient pas lésés.

Je souhaite également que l'on essaie de travailler avec l'Education nationale, cette grosse institution figée, et que les collègues engagés dans les collectivités locales agissent sur le terrain.

Toute petite avancée est une avancée et j'aimerais que l'on s'inspire de ce qui se fait à la mairie de Paris, qui a créé un comité de veille où chaque citoyen discriminé, quel que soit le thème de sa discrimination, peut se plaindre et déclencher une enquête administrative.

C'est un peu en dehors de la partie européenne, mais quand on est militant, homme ou femme politique, on est une entité et ce que l'on fait ici il faut le faire aussi à Bruxelles, pour rester cohérent.

M. BENNAHMIA.- Marie-Arlette a dit beaucoup de choses avec lesquelles, vous vous en doutez, je suis totalement d'accord.

L'Union européenne et le Parlement européen, par rapport à tout ce qui est discrimination, font un travail assez conséquent. Tout le monde le sait ici. Est-ce que ce travail a une réalité tangible sur tous les terrains et dans l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne, évidemment non. Si l'on fait une évaluation, que fait-on en cas de non-respect ? Dans les 27 pays de l'Union européenne aujourd'hui, il n'a échappé à personne qu'il existe comme en



- 8 -

Pologne ou en Lituanie des cas extrêmement graves de discrimination, par rapport à l'homophobie entre autres. On a intérêt à être très vigilant. Le Parlement européen est d'une vigilance totale là-dessus, c'est-à-dire que l'on fait régulièrement des résolutions. Reste ensuite qu'elles soient réellement appliquées.

Nous avons un gros travail à faire. Le sujet de la journée portait aussi sur l'Union méditerranéenne, sur le travail que l'on peut faire par rapport aux pays du pourtour méditerranéen. Les réalités de discrimination y sont différenciées, et le bilan est globalement négatif. Nous avons là un rôle à jouer, nous en tant que députés et vous en tant qu'associations, par rapport aux grandes déclarations du président de la République sur l'Union méditerranéenne, qui s'appelle maintenant Union pour la Méditerranée.

Comment faire pour que, dans le cadre de la relance du processus de Barcelone, les sujets relatifs à la discrimination et l'homophobie soient à l'ordre du jour, et fassent avancer les politiques publiques et sociétales ?

Globalement, avec les autres députés européens nationaux (je mets l'extrême droite de côté) on arrive à travailler ensemble. Nous sommes disponibles. Je ne fais pas le tableau de ce que je fais, je suis dans la commission économique et sociale, mais par ailleurs je participe à l'association de lutte contre le Sida depuis des années, etc. Je ne vous fais pas le tableau de tout ce que l'on peut et que l'on essaie de faire en tant qu'élu. À la Ville de Marseille, il y a des actions qui ont été faites, pas suffisamment certes en matière d'accueil et de logement, mais sur la prévention du travail a été fait. On peut aider à cela.

Je suis très content d'être ici pour une journée de commémoration, mais cette journée en tant que telle ne me paraît pas très importante. Il faut faire cela au quotidien. Nous sommes disponibles, je le suis, Marie-Arlette l'est aussi. Si vous avez besoin de voir comment on peut intervenir, agir, aider, répercuter, faire savoir... je suis également disponible dans le cadre des facultés, pour voir comment on peut établir des relais nécessaires.

Je suis dans le groupe des Verts, ce groupe agit comme vous le savez, mais je suis aussi un des dirigeants du MoDem et c'est exactement la même chose...

Mme BONNET.- Cela ne vous pose pas de problème d'être d'un côté parmi les Verts et de l'autre au MoDem ? Les idées ne sont pas véritablement les mêmes.

M. BENNAHMIA.- Ah bon, lesquelles ?

Mme BONNET.- Si ce sont les mêmes, pourquoi n'existe-t-il pas un seul parti, "Verts-MoDem" ?

M. BENNAHMIA.- C'est que je ne suis pas tout le parti à moi tout seul ! Vous me surprenez : l'acceptation de la différence, de la transversalité, du fait que les choses ne soient pas aussi simples, en particulier dans la vie politique française et européenne. Elles sont terriblement complexes.



- 9 -

Mme BONNET.- Justement : moi, je m'y perdrais !

M. BENNAHMIA.- Pas moi, ni sur le fond ni sur la forme, mais je comprends que l'on puisse se poser des questions. Clairement je n'ai rien changé à ce que je fais. Pour moi dans le monde aujourd'hui, la démocratie est la chose la plus essentielle à laquelle nous devons tenir. C'est pour moi le combat principal. Tous les jours, cela se vérifie. J'assume très bien ce que je suis et ce que je fais, mais je ne demande à personne de faire la même chose. Je suis resté au groupe des Verts parce que j'y ai des amis. Je cumule énormément de mandats.

Mme COUSTET.- Avant de commencer le débat avec les questions des associations, je souhaite vous faire part des questions qui nous ont été transmises par Internet : en effet, puisque le sujet était la situation des droits LGBT en Méditerranée, nous avons contacté les associations du pourtour méditerranéen, et des associations turques, très actives, nous ont communiqué trois questions.

Je tiens à les citer, car cela peut nous valoir des réponses de la part de nos parlementaires, et aussi vous donner une idée du niveau de lutte en Turquie, qui correspond aux mêmes questions que l'on se pose aujourd'hui en Europe.

- La première question concerne la directive européenne relative à la lutte contre les discriminations dans l'emploi et le travail, toutes discriminations confondues. Il existe bien un texte européen qui lutte contre les discriminations sur l'orientation sexuelle, mais seulement dans l'emploi et le travail. C'est la raison pour laquelle il faut un texte plus général, comme il en existe un pour la discrimination raciale, dans tous les domaines de l'action communautaire : emploi et travail, mais aussi accès au logement, avantages sociaux, etc.

Cette question est la suivante : quels sont les problèmes d'application de cette directive en Europe ? Pour vous donner un exemple, c'est la transposition de cette directive qui a conduit à la création de la HALDE : mais la directive date de 2000, alors que la HALDE a été créée en 2004.

- Deuxième question - et je pense qu'elle sera relayée par de nombreuses associations : le terme d'"orientation sexuelle" est-il suffisant, ne faudrait-il pas plutôt utiliser dans les traités le terme d'"identité de genre", ou d'"identité sexuelle" ?

- Troisième question : dans le processus d'accession à l'Union européenne, comment sont évalués les dossiers LGBT, notamment par les fonctionnaires ? Est-ce que dans ce domaine les questions de discrimination sur l'orientation sexuelle jouent un rôle dans les négociations ? Il faut savoir que la Commission européenne travaille sur tous ces chapitres, qui sont ouverts les uns après les autres. Il y a encore beaucoup à faire en matière de droits de l'homme, et il n'y a pas de points spécifiques sur l'orientation sexuelle, mais cela rentre de toute évidence dans ce chapitre.

Je tenais à vous présenter ces questions, qui viennent d'Istanbul, pour lancer le débat.



- 10 -

Mme CARLOTTI.- Je voudrais réagir sur le dernier point. Pour ce qui concerne la terminologie, je préfère vous écouter. S'il se trouve des questions administratives et techniques auxquelles on ne peut pas répondre ici, peut-être cela vaut-il la peine qu'on le fasse par écrit.

Mme COUSTET.- Tout à fait. D'ailleurs, Stéphane Garneri s'est engagé à répondre via le blog à toutes les questions que vous lui avez posées.

Mme CARLOTTI.- Comme vous le savez, l'adhésion est soumise à trois critères, qui sont ceux de Copenhague :

- un niveau économique à peu près normal, même si notre but est la solidarité : amener les pays les plus pauvres au niveau des autres ;

- accepter le "paquet communautaire" ;

- la démocratie : c'est là que l'on triche un peu et que l'on met dans le critère démocratique beaucoup de choses, notamment les droits de l'homme. Ce n'est pas suffisamment accentué. Le prochain vote sur l'évolution de la Turquie aura lieu à Strasbourg. Je ne suis pas parvenue à obtenir le nombre de signatures nécessaires pour déposer un amendement sur la modification de l'article 310 du Code pénal, qui discrimine en fonction de son ethnie. C'est très difficile. Après cette réunion, je pense que je vais davantage regarder, avec d'autres collègues, comment les choses bougent sur la question des droits de l'homme et en particulier de la discrimination : je ne suis pas certaine que l'on soit assez regardant.

M. BENNAHMIA.- Comme je l'ai déjà dit, nous devons être totalement vigilants. La spécificité que nous avons en France est d'être laïcs et républicains, ce qui n'est pas le cas de différents États-nations en Europe. Les religions jouent un rôle bien plus important ailleurs que chez nous. La question des termes employés a fait l'objet de négociations extrêmement longues. Dans ce cadre-là, il ne faut pas jouer "franchouillard" : si on joue aux Français faisant la loi dans le cadre de l'Union européenne, on n'est pas du tout écouté. Dans le cadre associatif international ou européen, on a des fonds communs, mais pas seulement. On a des systèmes éducatifs, des systèmes idéologiques, des histoires qui ne sont pas identiques.

Je crois à la nécessité absolue de la construction de cette Union européenne, quoi qu'il en coûte, par rapport à la vision mondiale telle qu'elle est aujourd'hui. Je pense qu'il faut que l'on fasse tous les efforts nécessaires, tout en étant extrêmement vigilants et en ne laissant rien passer. Mais comme nous, l'État-nation français, ne sommes pas plus vertueux que les autres sur un certain nombre de données, notamment en matière de relations diplomatiques, nous avons à nous occuper de cela. Par rapport à l'immigration, aux centres de rétention, à tous ces sujets fondamentaux relatifs aux discriminations, nous avons beaucoup de travail à faire chez nous.

Il y a une grosse directive en préparation concernant les centres de détention, qui risque de faire passer de six semaines à 18 mois : cela touche à l'ensemble de toutes les discriminations quelles qu'elles soient, le droit d'asile, le droit d'accueil,



- 11 -

etc. Il faut utiliser le plus possible ce qui a déjà été réalisé dans la charte des droits fondamentaux, même si ce n'est pas assez précis. C'est pour cela que je défends quoi qu'il en soit la constitution, ainsi que le traité constitutionnel, quoi que j'en pense sur le fond. Je défends cette construction-là, car elle contient des éléments sur lesquels on peut et on doit s'appuyer, comme la charte des droits fondamentaux.

Mme CARLOTTI.- Nous avons un point de divergence là-dessus. J'ai mesuré l'arrogance française quand je suis devenue députée européenne. Je sais que tu as raison de ce point de vue, on ne doit pas être arrogant, mais pour moi il y a des valeurs qui sont universelles, et que je défends parfois même avec arrogance.

Au sein du parlement il y a des combats politiques. Quand on a rédigé la charte des droits fondamentaux, le premier combat a été de faire en sorte que l'on ne mette pas que l'Europe était un club de chrétiens, que l'on ne mette pas une référence à une religion précise, comme il était prévu de le faire. Le combat continue. Sur la question de genre il y a des clivages très profonds, une recrudescence de positions réactionnaires, y compris dans le Parlement européen, qui est pourtant, parmi les institutions, la plus citoyenne et la plus démocratique. Chaque fois, avec une grosse partie du PPE, notamment avec les conservateurs britanniques, il faut que l'on se batte. Quand on parle d'égalité entre les hommes et les femmes, cela pose des problèmes. Ce combat n'existait pas pendant la précédente mandature, mais il existe avec beaucoup d'acuité aujourd'hui. Nous avons donc encore plus besoin d'une conscience collective, d'une mobilisation européenne de votre part, parce que c'est ainsi que nous devons travailler. Vous devez nous booster et attirer notre vigilance, encore plus qu'avant. Si on laisse les choses aller, on peut régresser.

M. BENNAHMIA.- Nous n'avons strictement aucune divergence sur ce point. Cela touche évidemment la partie la plus conservatrice de la droite démocratique européenne, mais cela touche aussi un certain nombre d'entre nous, dans nos groupes, où les choses ne sont pas si simples non plus, notamment pour tout ce qui a trait au genre et aux différences de sexualité.

Quant aux histoires religieuses, comme je l'ai dit, il y a plus de prégnance religieuse ailleurs. Le préambule de la constitution qui faisait référence exclusivement aux origines judéo-chrétiennes, a fait l'objet d'un combat intense, pour dire " ce n'est pas parce que nous étions cela au départ que nous le sommes encore aujourd'hui." Je ne vois pas pourquoi la Turquie ne devrait pas entrer dans la communauté européenne sous prétexte qu'elle est musulmane.

Quand je vois la situation de l'Etat-nation français, je pense que nous avons encore, nous aussi, beaucoup de travail.

Mme COUSTET.- Je propose de lancer le débat.

Mme DIAZ.- Pour vivre au quotidien l'homosexualité avec un grand H, dans ma vie personnelle évidemment, et dans ma vie militante associative, c'est en effet le constat d'une régression en termes de droits, de Droits de l'Homme avec des majuscules. C'est un gouvernement pour parler de l'État français, mais si on étend la réflexion à l'Europe, il y a eu des élections dans d'autres pays ou dans d'autres villes qui font qu'il y a des questions à se



- 12 -

poser, et même des réactions à avoir. Je ne suis pas pessimiste, mais j'essaie d'être dans la réalité, et notre gouvernement actuel ne tend pas à nous offrir de plus amples libertés. En tant qu'association, nous vivons au quotidien le coupage de ponts financiers. Le milieu associatif est en souffrance, et évidemment nous aurons droit au traitement qui est celui des minorités. Je trouve que c'est quelque chose qui va en s'accroissant. Je partage des points de vue globaux : pour sortir de la question du genre et de l'homosexualité, il y a beaucoup de lois au niveau de l'immigration qui font très peur, et je pense que nous serons traités de cette façon. D'où la mise en place de coordinations, qui nous permettent d'être non seulement cellule de veille, mais en plus de nous rassembler, de faire vivre nos idées et de combattre.

Les lois qui sortent sont tellement claires, que sans être pessimiste, je ne pense pas que l'on aille vers quelque chose de meilleur. Je viens d'un département où l'on avait Sangatte : ce sont des choses que l'on vit au quotidien. On doit en tirer les conséquences, et le militantisme doit absolument reprendre son essor pour pallier tout cela : c'est une façon de voir la France, l'Europe et le monde, qui je pense exclut les minorités.

Mme THOMAS.- Je suis Maud Thomas, présidente de l'association Sans contrefaçon, qui réunit des personnes transsexes et transgenres.

J'ai deux remarques : vous avez employé le mot "transgendérisme" : c'est une vieille traduction française d'un mot américain qui était utilisé il y a une quinzaine d'années, nous utilisons désormais le terme de "transidentité" ou "identité trans".

Mme CARLOTTI.- J'ai employé ce terme parce qu'il existe dans des textes européens. J'ai cru que c'était une mauvaise traduction, et j'ai hésité en avant de le prononcer.

Mme THOMAS.- Je précise que c'est pour les personnes transsexes, transgenres, mais nous travaillons également avec l'OII, l'organisation internationale des intersexes.

Concernant la distinction entre l'orientation sexuelle et l'identité de genre, mon orientation sexuelle est le fait que je suis bisexuelle, mon identité de genre est le fait que je suis transsexuelle. D'une manière plus large, l'identité de genre est le fait que nous soyons hommes, femmes, transsexes, transgenres, intersexes, intergenres.

Second point : en 2011, le DSM-V va sortir. Il y aura évidemment reconduction de la totale inféodation des changements de genre et de sexe à la psychiatrie. C'est un énorme débat, et nous sommes toujours l'extrême minorité des minorités sexuelles.

M. ANOU.- En écoutant M. Bennahmias et Mme Carlotti, je trouve que nous sommes assez en phase, mais on ne le dit peut-être pas de la même façon. J'identifie trois "ennemis", sans toutefois prôner la lutte armée : la religion, l'individualisme et la précarité. Je crois que pour tout le continent Europe, ce sont les trois axes qu'il faut absolument travailler. Nous, associations, au niveau local comme au niveau national, nous y parvenons au travers des différentes coordinations, mais au niveau européen, si les États doivent "tirer dans le même sens", ce serait sur ces trois axes.



- 13 -

- La religion, on l'a déjà dit, c'est un lobby catholique, voire même une tranche ultra de l'Opus Dei, qui souhaite absolument faire en sorte que la norme consiste à répondre aux religions de façon quasiment dogmatique. Il faut absolument être religieux pour pouvoir aspirer à quelque avancée ou reconnaissance.

- L'individualisme : les droits de l'homme sont basés sur une chose tacite, c'est que nous sommes tous solidaires. Or le fonctionnement économique qui est le nôtre fait que nous sommes de moins en moins solidaires, on a de plus en plus de problèmes au niveau des militances et des actions, et on tend de plus en plus vers le communautarisme.

- La précarité : je ne parlerai là que de ce que je connais, c'est-à-dire du niveau local en France. On ne va pas revenir sur le sacro-saint pouvoir d'achat, mais cela coûte cher d'être dans la militance, d'être présent à des réunions, de faire des tracts. Au-delà des associations, même si à titre individuel je veux m'intégrer dans un groupe, cela va me coûter. On a donc un problème.

Ce sont là les trois axes sur lesquels je voulais que nous soyons d'accord.

À l'heure actuelle au niveau national, il y a une prise de décision beaucoup trop rapide sur certains sujets, si anodins soient-ils en apparence : par exemple, l'interdiction de fumer dans les établissements publics. Ce qui fait qu'à un moment donné, au cours de l'histoire de la militance et des lieux associatifs, on se retrouve avec des endroits fermés, protégés, dans lesquels on peut exprimer notre identité, qu'elle soit sexuelle ou de genre. Le problème que l'on a à l'heure actuelle est qu'on se retrouve avec des gens qui sont expulsés du fait qu'ils sont fumeurs, ils se retrouvent à l'extérieur, donc mis en vitrine et susceptibles d'être en confrontation avec des gens auxquels on n'a pas pris le temps d'expliquer. Je reviens encore à la précarité.

C'est un tout que je voulais lancer et qui permet de partir sur des choses concrètes. Je parle de la France et de l'Europe, j'essaie d'être un peu au-dessus, sans entrer dans les considérations d'ego et dans les textes de loi et la technique. Tout le monde actuellement peut comprendre que la précarité personnelle fait qu'on ne va pas se lancer dans un combat collectif. C'est la pierre angulaire de tout ce qui nous suit.

Les questions de transidentité s'expliquent par une chose assez simple : nous sommes déjà trop binaires, hommes ou femmes. Cela nous pose un problème, mais c'est aussi une conséquence de la religion, qui n'arrive pas à reconnaître non plus qu'il puisse y avoir quelque chose d'autre qu'Adam et Eve, ou Mahomet et Fatima. C'est un vrai problème. Nous nous voilons la face en disant que nous ne sommes que noirs ou blancs, hommes ou femmes. Il va falloir que cela change au niveau des mentalités, car c'est un cran au-dessus, beaucoup plus universaliste que l'on veut bien croire. Homme-femme, c'est réducteur. L'universalité est ailleurs, elle est au minimum dans l'obligation d'avoir à développer un système de différence. Nous sommes différents, point. Tout le monde peut le dire, de notre empreinte génétique jusqu'à notre orientation sexuelle, en passant par notre sexe intrinsèquement. Je trouve que c'est un point intéressant à développer : les droits de l'homme nous restreignent, homme-femmes, et il va falloir trouver quelque chose qui englobe tout le monde, quelque chose de beaucoup plus universel.



- 14 -

Mme COUSTET.- Sur le plan juridique, la notion d'orientation sexuelle ne couvre pas l'identité de sexe. En revanche, il y a un arrêt de la cour de justice des communautés, qui, elle, avait condamné comme discrimination liée au sexe (notion qui existe déjà dans les traités), la discrimination dont avait fait l'objet un transsexuel dans son emploi. La Cour de justice a déclaré que c'était contraire au traité, car c'était une discrimination au regard du sexe. Elle a donc interprété en ce sens cet article du traité. Pour certains juristes l'identité de sexe serait donc déjà dans les traités communautaires. Bien entendu, pour la mise en œuvre il faudrait regarder la directive sur l'égalité hommes-femmes. Du reste, si le titre en est bien celui-là, cela n'ira pas. Je pense toutefois que c'est plutôt le terme "discrimination au regard du sexe".

Il y a déjà tellement de critères de discrimination dans les traités, au regard de l'état actuel des négociations entre les Etats-membres, que je vois mal les Etats-membres modifier cet article-là. Il vaut mieux le faire sur le plan législatif, avec les députés européens.

On a sur ces sujets-là l'unanimité au conseil. En tant qu'expert, je peux vous dire que ce que l'on a déjà au niveau communautaire est un gros progrès. C'est même énorme au regard de la procédure mise en œuvre pour l'adopter. À 27 États et avec toutes leurs cultures différentes, il est sans doute plus difficile d'avoir des textes plus progressifs.

Au regard de la procédure, on a un arsenal juridique qui n'est pas suffisant, mais il n'est déjà pas mal. Cela pour défendre un peu l'Union européenne !

M. BENNAHMIA.- Dans la période que nous vivons actuellement, et par rapport aux différents gouvernements actuels de l'Union européenne, on est plutôt sur la défensive. C'est clair. Si l'on regarde le nouveau gouvernement italien... Les prochaines élections européennes vont avoir lieu l'an prochain, et la Commission européenne n'est pas en train de faire de nouvelles directives. Elle est en train au contraire d'en supprimer énormément, ce qui est d'ailleurs parfois une bonne chose. Tout cela va être remis à plat. Dans ce cadre, nos votes de l'an prochain ont une réalité par rapport à ce que l'on peut faire au niveau parlementaire européen.

Les majorités sont parfois différentes. Aujourd'hui on est dans le côté "et si on expliquait aux nouveaux entrants pourquoi tout cela est déjà là". Parmi les 12 nouveaux entrants, il y a des cultures et des histoires différentes. Il s'agit de mettre à niveau tout cela, avant de passer à d'autres sujets, sur des débats plus sémantiques, sur l'explication très importante des transgenres et ainsi de suite. Quand on évoque ces sujets avec des sociétés catholiques jusqu'au bout des ongles... On a à faire du travail pédagogique, psychologique, thérapeutique et j'en passe.

Mme COUSTET.- L'arrêt dont je parle date de 96.

M. BENNAHMIA.- La Cour de justice peut parfois aller beaucoup plus vite.

Mme COUSTET.- Ce n'est pas un organe politique : elle utilise le droit.



- 15 -

Mme DIAZ.- Quand on voit des votes comme en Italie, ou à Londres... tout cela ne va pas dans le sens de continuer à promouvoir ce qui se fait depuis 96.

Mme COUSTET.- Mon point était uniquement de dire qu'il y a un Etat de droit, que dans l'Union européenne il y a certaines valeurs, et qu'elles existent.

Mme CARLOTTI.- Jean-Luc a raison, il y a un état du droit qui a été finalement, dans bien des domaines, assez précurseur. Le parlement a beaucoup travaillé. On est dans une situation politique aujourd'hui en Europe, depuis cette mandature, qui est une réaction de quelque chose de beaucoup plus frileux. Ce qui se passe en France se passe dans beaucoup de pays européens. Avec l'élargissement, il faut tenir compte du passé : ils ont souffert de certains manques de liberté, au mot "social" ils sortent leurs revolvers, ils ont l'impression que, lorsqu'on parle de collectif, il s'agit de collectivisme. Chez nous aussi, il y a une reprise en compte et du religieux dans le sens le plus strict, et du sectaire, puisque quelques-uns s'interrogent sur la reconnaissance ou l'acceptation des sectes. Tout cela est un poids idéologique avec lequel nous devons nous battre politiquement, qui fait qu'à l'avenir nous allons continuer dans ce sens, mais nous faisons beaucoup de résistance.

M. TRIAT-LAVAL.- Vous avez raison : il faut bien se dire que le corpus juridique aujourd'hui, en tout cas en France, s'est énormément appuyé sur les avancées européennes. Vous avez cité la création de la HALDE, c'était en effet une des revendications. Aujourd'hui, sur certaines discriminations, la HALDE a quand même un texte extrêmement intéressant, avec ce principe de non-hiérarchie des critères de discrimination. Or, c'est un élément absolument essentiel. Il va falloir continuer à se battre, car nous avons une vision assez pessimiste de ce point. On sent qu'au contraire on a tendance à aller en marche arrière, en disant que certains critères ont plus de sens que d'autres, le nôtre bien entendu n'étant jamais placé parmi ceux qui doivent être protégés. On se demande si toutes les avancées qui ont été menées au niveau européen ne sont pas en train d'atteindre un palier. C'est ce que je comprends de votre discours. En ce moment, soit nous avons une position idéaliste en disant "il n'est pas question qu'il y ait un palier, nous devons toujours aller de l'avant et nous comporter comme des progressistes", soit il faut avoir une vision très pragmatique consistant à défendre ce palier et à l'appliquer au plus grand nombre. Dans le pourtour méditerranéen, on est d'ailleurs encore très loin de ce palier.

Quelle est la responsabilité ? Bien entendu, l'Union européenne et le parlement font un travail admirable, il faut soutenir ces actions et leur transposition dans les législations nationales. Pour notre part nous ne pouvons parler qu'au niveau français, mais il y a eu de grosses avancées au niveau espagnol, tout le monde le sait, et on se rend compte que sur le pourtour méditerranéen ils sont allés plus loin que nous dans certains domaines.

Les différents acteurs, quels sont-ils ? Vous avez cité les partis politiques ; il y a nous, les associations, et quel est notre rôle ? Nous réfléchissons, nous connaissons les problématiques et les sujets, mais nous n'avons pas les moyens. Nous avons eu la chance, en travaillant énormément, d'obtenir quelques fonds pour produire des outils pédagogiques, mais c'est minoritaire. Nous n'avons pas de permanent, pas de structure pérenne pour défendre cette action d'étude, de proposition, d'apport de bonnes pratiques. Toutes les associations essaient de le faire. On dit que c'est sur ce tiers secteur, le nôtre (à côté du



- 16 -

secteur public et du secteur privé), qu'il faut s'appuyer, mais ce secteur n'a pas les moyens de le faire !

Mme NICOLAS.- Je pense en effet que notre rôle à nous, associations, rejoint ce que disait Madame Carlotti sur le rôle des élus locaux. Au niveau du droit, et je ne parle que pour la France, car je connais mal la situation des autres pays, on commence à disposer d'un arsenal juridique et institutionnel pour la défense des droits des personnes LGBT. Cependant, M. Vanneste se fait condamner quand il tient des propos homophobes en tant que personnage public, et c'est assez exemplaire, mais un enfant qui en traite un autre de "pédé" ou de "tapette" sur la Canebière ne le sera pas, car l'éducation et l'information n'existent pas encore assez au niveau individuel.

Notre rôle et celui des élus locaux est de faire ce relais entre le droit et les individus, sachant qu'il y a toujours des milieux où l'information ne passe pas.

Les ennemis en effet sont la religion, l'individualisme et la précarité, mais c'est surtout l'ignorance, le manque d'information dans beaucoup de milieux. Pour vous donner un chiffre, SOS Homophobie recense par an 150 appels concernant des agressions physiques. Cela fait une agression un jour sur deux. Les gens qui appellent SOS Homophobie sont ceux qui connaissent l'existence de l'association et qui osent appeler. Combien ne la connaissent pas ? Dans les établissements scolaires notamment, ce numéro n'est pas assez diffusé. Il y a beaucoup de campagnes pour diffuser les numéros verts ou les numéros azur pour la défense des enfants maltraités ou des femmes battues, ce qui est normal. Le numéro de SOS Homophobie ou des associations se battant contre les discriminations homophobes devrait être placé au même niveau d'utilité sociale au niveau des particuliers. L'éducation est fondamentale, ainsi que l'information et sa diffusion la plus large possible. Le droit n'en est pas capable. Vous pourrez faire autant de lois que vous voudrez, mais tant qu'elles ne seront pas relayées et connues, elles ne seront pas appliquées.

Dans la salle.- Mme Carlotti a parlé tout à l'heure d'un travail avec l'Onu pour la dépénalisation universelle. Je voudrais poser une question concernant les outils d'évaluation. Le conseil des droits de l'homme de l'Onu utilise un outil, l'évaluation périodique universelle, qui évalue sur une base annuelle les droits de l'homme dans tous les pays, et qui inclut une dimension LGBT. Existe-t-il au niveau européen un outil similaire, ou l'outil des Nations unies est-il utilisé ? Cet outil se sert de toutes les remontées d'informations des associations pour faire chaque année un état des droits de l'homme incluant la dimension LGBT, qui est ensuite traité par la commission des droits de l'homme.

Mme CARLOTTI.- Je ne pense pas qu'on ait un outil spécifique, mais je pourrai vous répondre mieux. Bien sûr, l'Union utilise l'ensemble des outils non seulement de la communauté internationale, ce qui fait partie de notre base de travail, mais aussi les études que vous pouvez faire. Pour réaliser des directives ou des résolutions au sein du parlement, nous avons cette connaissance des choses, mais nous n'avons pas mis en place un outil particulier. En effet, l'agence à Genève pourrait travailler davantage dans cette direction, avec une vision plus pointue européenne : non pas mettre en place une usine à gaz de plus, mais utiliser ce qui existe déjà pour aller regarder ce qui se passe d'abord au sein de l'Union. Cela permettrait en outre de suivre les avancées, non seulement les avancées légales, mais



- 17 -

surtout les avancées dans les pratiques : dans beaucoup de pays le problème est là, entre le droit et la réalité.

Dans la salle.- Vous intervenez dans les collèges et les lycées. L'année dernière une association a voulu intervenir en Lorraine dans les collèges, mais le recteur de l'académie de Metz l'a empêché, au motif qu'il s'agit de questions d'ordre privé. Le tribunal administratif de Nancy s'est appuyé sur la directive européenne retranscrite par la HALDE pour le réfuter, et a donné tort au rectorat. Il a permis à l'association d'intervenir dans les collèges.

M. TRIAT-LAVAL.- Les IUFM ont refusé notre module de formation. Nous avons pourtant déjà tout préparé, et c'était financé au niveau européen. Il y a quand même des blocages !

M. BENNAHMIA.- Si cela peut vous rassurer, il n'y a plus que les établissements scolaires où en tant que député européen nous n'avons pas le droit d'intervenir.

Quand vous avez ce genre de refus, avant de passer en justice, ce qui est toujours bon car on peut gagner, je vous signale que nous, nous pouvons intervenir. Dans ce cadre-là il faut que le principal ou le proviseur ait un certain courage, ou en tout cas une aptitude à prendre un minimum de risques. Si on intervient à plusieurs parlementaires européens de différentes obédiences politiques, cela peut être utile. On n'hésite pas à le faire.

Dans la salle.- L'Autre Cercle espère continuer le travail avec les IUFM : si nous nous heurtons à des problèmes, je conclus donc que nous pouvons faire appel à vous !

M. BENNAHMIA.- Absolument. À l'IUFM on a affaire à des adultes en formation, clairement avertis. On sent une certaine puissance de ce dont nous parlons tout à l'heure. Pour les collèges et le primaire, on peut se poser des questions, mais pour des adultes en formation je ne vois pas où est le problème ! Le poids que l'on peut avoir est alors assez important.

Mme UGHETTO.- Nous nous rendons également dans les collèges et les lycées pour l'éducation aux droits humains, l'éducation à la différence, etc. Il s'agit toujours du droit des femmes ou des enfants, mais au fond on peut très bien introduire une éducation à la différence, à l'ouverture, à la différence sexuelle, dans l'ensemble des droits. Cela fait partie d'un tout. C'est un paquet. Dans ce paquet il faut aussi défendre ce droit à la différence.

Amnesty International.- Je fais des interventions en collèges et en lycées, à l'IUFM, parce que je suis d'Amnesty. On nous laisse entrer, en nous disant "vous n'êtes pas dogmatique, pas contestataire, vous n'êtes pas politique, vous ne faites pas de prosélytisme : on vous accepte".

Brouhaha.

Mme UGHETTO.- Pour nous, les droits de l'homme, c'est un tout indivisible.



- 18 -

Amnesty International.- Mercredi dernier j'étais aux Baumettes, à la prison des femmes où je fais des interventions. J'ai fait ce travail par rapport à la violence des femmes, au féminisme, au genre et à l'identité, mais parce que j'étais Amnesty international. Je suis le seul à pouvoir entrer. Ils ont vraiment peur du prosélytisme.

Dans la salle.- Dans le cadre des actions menées depuis quatre ans à l'intérieur du festival Reflets en direction des lycées, j'ai eu plusieurs réunions avec le CRDP, nous sommes allés au rectorat où nous avons été reçus très gentiment autour des propos et écrits que j'avais pu produire sur cette volonté d'amener des collégiens au sein du festival et de mener toute l'année un travail. La réponse nous a été donnée deux jours avant le festival : "Ah non, les directeurs d'établissement vont nous dire que les associations de parents d'élèves vous accuseront de faire du prosélytisme".

J'ai répondu qu'évidemment, moi lesbienne de 58 ans, je n'ai qu'une envie lorsque je crée un festival de cinéma sur ces thématiques, c'est d'attirer des gamines de 14 ans pour, peut-être, faire qu'elles deviennent lesbiennes ! C'est là que l'on constate effectivement les reculs. C'est une question de dialectique. Si je ne m'étais pas présentée au titre du festival Reflets...

Amnesty international.- (*Intervention quasi inaudible*)

Vous savez qu'Amnesty a évolué : avant c'était un mandat, et nous sommes passés à "mission". On peut maintenant travailler en partenariat avec des associations pour pouvoir, tel un cheval de Troie, entrer dans les universités, dans les écoles, ou aux Baumettes.

Dans la salle.- Je fais partie aussi d'Amnesty à Avignon. Nous avons depuis quelques années l'habitude d'utiliser le terme "droits humains" à Amnesty, après une étude transversale dans tout le mouvement international qui a montré que le terme "droits de l'homme" avait une origine misogyne, suite à la Révolution française qui a évincé les femmes et ne leur a pas donné des droits égaux.

Amnesty a donc décidé d'utiliser le terme "droits humains", comme les Québécois l'avaient fait bien avant.

Je souhaite intervenir sur le thème qui a été retenu cette année en France pour la journée mondiale contre l'homophobie avec l'association Idaho, c'est la lesbophobie. Il y a une volonté d'éclairer la question de la lesbophobie de manière plus importante, et je fais, comme d'autres ici, partie d'une association lesbienne à Marseille, ainsi que de la coordination lesbienne en France. Vous savez que les lesbiennes sont au carrefour de deux combats : le combat pour les droits des femmes, et il n'est pas mince, et le combat pour les homosexuels. Ce combat n'est pas facile à mener, parce que ces deux discriminations que nous vivons, le fait d'être femmes et celui d'être lesbiennes, nous mettent dans une position qui n'est pas simple à gérer et nous ne trouvons pas toujours les alliés pour comprendre ce qu'est la lesbophobie, différente de l'homophobie ou de la gayphobie.

Il serait souhaitable qu'en France et en Europe il y ait une sensibilisation pour que les deux, droits des femmes et droits des homos, soient portés de manière symétrique, parce qu'ils se



- 19 -

recourent. En 68/70 les homos se sont appuyés sur le mouvement de libération des femmes qui renaissait, car les combats étaient identiques.

Nous avons eu dans les années 80 un ministère des droits des femmes, puis un secrétariat, puis un service, et ce service est en voie de disparition. Il n'y a plus de problème, les femmes sont à égalité comme vous le savez, et tout va bien ! Le sexisme est la discrimination la mieux acceptée de la société française. Elle est quasi invisible, et les inégalités et discriminations que vivent les femmes françaises, personne ne s'en aperçoit, alors qu'elles sont vraiment palpables. Le combat des lesbiennes qui sont à ce carrefour est vraiment très important, et a besoin du soutien des élus pour faire monter en puissance l'égalité des chances au niveau de l'Europe, mais aussi en France : on parlait religions, on peut penser que l'idéologie qui s'appuie sur la religion n'a pas envie de voir les femmes au travail, mais plutôt de les voir procréer et rester à la maison. Les lesbiennes les rendent encore plus invisibles qu'elles ne sont.

À propos des femmes des pays du bassin méditerranéen, imaginons ce que peut être la place, le vécu, d'une lesbienne algérienne, tunisienne, libanaise, ou d'autres pays de ce genre : elle est femme dans un pays qui discrimine gravement les femmes. Ce n'est même pas le deuxième sexe, ce sont des sous-citoyennes. Si, en plus, on n'a pas une identité conforme, vous imaginez le vécu de ces femmes. On a des témoignages montrant qu'il est extrêmement difficile de vivre ce que l'on est quand on se découvre lesbienne dans les pays du pourtour méditerranéen. Que les élus le prennent en compte !

M. ANOU.- Pour surenchérir, nous avons eu l'année dernière aux UEEH la venue de toutes les associations du Maghreb et de quelques-unes du Proche-Orient. Nous ne l'avons pas médiatisé outre mesure pour des raisons de sécurité, afin que ces personnes de retour dans leur pays n'y soient pas maltraitées. Cela fait partie de ces choses difficiles à vendre au sein des UEEH, événement qui se déroule depuis 25 ans, et qui a eu son importance pour que le mouvement des femmes soit relayé par celui des garçons, et non pas rendu invisible comme cela a pu être fait parfois : car même au niveau du mouvement LGBT-QI, il y a eu quelques velléités "d'invisibiliser" les femmes.

Je voulais rebondir sur ce que disait Maïté : elle soulevait l'idée qu'être femme et lesbienne était une double discrimination ; je m'ajoute au cortège en affirmant qu'être gay et arabe est aussi une double discrimination.

Toujours pour essayer d'être au-dessus de ce débat, Amnesty international a commencé à parler de cette idée que quelque chose nous regroupe tous. Je ne sais pas si le terme "droits humains" est le meilleur, mais ce qui est surtout intéressant c'est de se dire que nous avons tous le même intérêt à avoir des combats pour la différence. Il faut revenir à ce discours et ne plus être dans des guerres de chapelle ou communautaires. On est vraiment mis à mal, dans une précarité de la militance. Il y a beaucoup de choses qui sont en train de se délayer, il n'existe pas d'alternative pour le moment, à mes yeux : il faut que les politiques s'emparent de la parole que nous leur apportons et que nous leur préparons, dans un souci humaniste.

Mme CARLOTTI.- Au Parlement européen on dit "droits de la personne humaine".



- 20 -

Dans la salle.- Pour revenir sur la discrimination sur le sexe et sur l'identité de genre...

(Une partie de l'intervention inaudible)

Au-delà du débat sur l'intitulé, il y a quelque chose contre lequel il faut lutter de façon prioritaire à mon avis, c'est la discrimination d'État. Cela ne vient pas seulement des pays étrangers, cela existe aussi en France. Pour les homos, c'est toujours le mariage qui est interdit. Pour les trans, une partie vient de l'État et l'autre de la médecine. Il n'est pas possible de changer d'état civil sans avoir été opéré. En Belgique ils sont plus clairs : il faut ne plus être capable de se reproduire. Il y a aussi le fait qu'à la naissance, on vous fait rentrer dans un sexe ou dans l'autre, toujours pour pouvoir cocher la case "M" ou "F". Ce sont des discriminations qui sont malheureusement invisibles. On en parle très peu. Pourtant cela se passe ici, en France et en Europe.

Mme COUSTET.- Merci pour ce témoignage. C'est un dossier sur lequel l'Union européenne est très démunie, car elle n'intervient pas dans le domaine du droit civil qui n'est pas de sa compétence. En revanche, il y a quelques petites décisions de la cour de justice qui arrivent. Je pense que c'est un dossier qui pourrait évoluer dans le cadre de la directive horizontale. C'est peut-être le seul dossier, et c'est sans doute une des raisons qui font que cette directive a du mal à sortir, car elle soulève énormément de questions.

Je crois qu'il y a une députée européenne transgenre, dont je ne sais pas le nom, mais qui mène un combat. Il serait peut-être opportun de se rapprocher d'elle.

Discussion générale.

Mme BONNET.- La discrimination est vraiment partout.

Dans la salle.- Je pense que je vais poser une question accessoire, dans le prolongement des propos qui viennent d'être tenus sur la différence trop sexuée, hommes-femmes, etc. : pourquoi a-t-on tant de mal à dire "droits de la personne humaine" au lieu de "droits de l'homme" ? C'est incompréhensible.

Je voudrais aussi souligner qu'au Planning familial nous n'avons pas trop de difficulté quand nous intervenons dans les collèges pour parler d'orientation sexuelle. On fait en sorte que cela vienne naturellement dans l'information. Très souvent, il nous arrive de recevoir, à l'issue de notre intervention, des garçons ou des filles qui viennent nous parler.

En tant que Planning familial on peut parler de l'orientation sexuelle comme de quelque chose de normal, comme de la défense de la contraception ou du droit à l'avortement. Cela coule de source. C'est une information que nous essayons d'avoir au Planning familial le plus possible. Ce n'est qu'un témoignage, c'est tout ce que je voulais dire.

Dans la salle.- Je voudrais attirer votre attention sur un fait divers : il y a quelques jours un jeune homme s'est suicidé à la prison de la Santé pour échapper aux brimades homophobes



- 21 -

qu'il avait déjà vécues lors d'une précédente incarcération.

Ce fait divers associe les deux aspects : d'une part la question du suicide, car les jeunes LGBT ont un taux de suicide anormalement élevé par rapport au reste de la population. C'est une question préoccupante. Il y a des études, surtout étrangères, et très peu d'études françaises, sur la question. C'est un problème qu'on ne peut pas ne pas ressentir.

D'autre part, la question de l'univers carcéral : je ne sais pas ce qui vous concerne dans ce domaine, mais il me semble que la France n'est pas si bien placée que cela. Pour les autres pays européens je ne sais pas ce qu'il en est, mais je sais qu'il y a des choses graves. Le fait que quelqu'un se réfugie dans la mort, moi cela m'inquiète. Je me dis que dans beaucoup de pays (je reçois de temps en temps de mauvaises nouvelles), il y a des pressions contre des problèmes d'identité, des orientations sexuelles, des travestis, des transgenres.

J'aimerais savoir ce que vous avez à nous dire sur cette double question.

Mme CARLOTTI.- Concernant la question du suicide, j'ai créé avec le Conseil général la Maison des adolescents à la rue Paradis, et nous avons réalisé une bande dessinée pour prévenir le suicide. Le médecin pédopsychiatre qui dirige cette Maison se rend ponctuellement dans les établissements scolaires pour parler du suicide autour de cette bande dessinée. Christian m'avait dit qu'une version faisait défaut, celle de l'ado qui se découvre et ne comprend pas ce qui lui arrive, et croit qu'il faut en finir avec sa vie parce que c'est une catastrophe.

Il y avait une volonté de rapprocher le travail que fait la Maison des adolescents avec des associations comme les vôtres, pour voir comment on pourrait introduire dans la prévention, aussi, de l'information : parler, dédramatiser, dire que c'est la vie, tout ça.

Je suis prête à continuer à booster là-dessus.

Concernant l'autre point, relatifs aux prisons, on sait que les prisons françaises ont été montrées du doigt par divers rapports récents, avec un recul terrible des conditions de détention. Cela ne va pas s'arranger : quand il faut chercher d'autres modalités de peine que l'incarcération, on voit bien que c'est celle qui plaît le plus aux ultras-sécuritaires.

Nous avons demandé à aller visiter la prison des Baumettes : le parlementaire national en a le droit, mais pas nous. Comme ils n'ont pas voulu nous opposer un refus pur et simple, ils nous ont répondu qu'il serait mieux qu'on aille à Luynes, tel jour, dans telle condition. Nous avons refusé, et nous ne sommes jamais allés dans la prison des Baumettes. Je suis allée dans d'autres prisons dans le monde, mais je n'ai jamais pu rentrer dans les prisons françaises.

J'ai été invitée un jour, à l'occasion de la fête des pères, et on m'avait demandé si je voulais intervenir dans la prison des hommes ce jour-là. J'ai dit oui, mais cela a été annulé ! Je n'ai jamais pu le faire.



- 22 -

C'est un travail qu'il faut faire avec vos parlementaires nationaux. Il faut insister et ne pas lâcher. Au-delà des conditions, il faut dénoncer la situation particulière de celui qui est en taule et qui cumule, là encore, plusieurs discriminations à son égard.

Il faut réfléchir ensemble et voir comment on peut mettre l'accent sur la question des prisons.

M. BENNAHMIA.- Ici nous avons la chance d'avoir Robert Bret, sénateur, et Sylvie Andrieux, députée, qui ont fait un gros travail et y sont allés régulièrement : est-ce que cela a fait avancer quoi que ce soit, malheureusement non. La situation des prisons est intolérable.

Si je suis intervenu sur les centres de rétention, c'est parce que je suis membre du réseau Education sans frontière, comme pas mal d'autres personnes dans cette salle et ailleurs. Les centres de rétention sont des prisons "bis" qui sont parfois pires que nos prisons. Le travail est énorme. On n'a pas assez de nos bras, de nos différents témoignages, de nos différentes écritures. J'appartiens aussi à l'association issue de l'OIP, "Une place, un prisonnier". Tout cela, tous les combats à mener les uns après les autres... C'est notre rôle à nous élus, d'être suffisamment présents avec vous, dès que vous le demandez.

Mme UGHETTO.- Justement, vous avez annoncé deux projets qui me semblent très intéressants, une résolution universelle de dépénalisation de l'homosexualité, et une demande de sanction dans les pays où l'homosexualité est particulièrement maltraitée.

Nous recevons régulièrement à Amnesty des actions à faire : dans presque tous les cas on n'arrête pas l'homosexuel parce qu'il est homosexuel, mais toujours à travers le droit d'association qui est bafoué, et les personnes arrêtées le sont sur des prétextes fallacieux : trouble à l'ordre public, encouragement à la débauche, etc. Ces personnes se trouvent ensuite face à la justice dans des procès qui ne portent pas leur nom ; normalement ils devraient être jugés pour des faits, ils sont jugés apparemment sur ces faits, mais ils le sont en réalité pour ce qu'ils sont, et les peines qu'ils encourent sont beaucoup plus lourdes que s'ils étaient jugés pour trouble à l'ordre public.

L'Union européenne ne pourrait-elle pas insister pour que la justice soit une justice équitable ? Qu'il n'y ait plus ces dérives, qui font que quelqu'un va être arrêté, jugé, emprisonné, pour ce qu'il est et non pas pour ce qu'il a fait.

Dans la salle.- L'association LGBT d'Istanbul a été interdite au prétexte qu'ils ont une mauvaise adresse pour leur siège social.

Mme UGHETTO.- Ils font un énorme travail de prévention, d'aide aux séropositifs, et essaient d'animer une vie culturelle ouverte. Ils sont poursuivis régulièrement, le président est arrêté, relâché, jugé, etc. C'est la même chose au Maroc.

M. TRIAT-LAVAL.- J'ai une question sur l'APEM, l'assemblée parlementaire euroméditerranéenne : en regardant les différents documents constitutifs, les différentes commissions, j'ai relevé une commission politique et une commission droits de la femme, mais je n'ai rien trouvé concernant les questions LGBT. Y a-t-il un sens à analyser ? Est-il



- 23 -

possible de traiter ces questions dans le cadre de cette organisation dont vous faites partie ?

Mme CARLOTTI.- Je suis suppléante de cette association, qui n'en est pas une d'ailleurs. C'est dans le cadre de ce dont parlait tout à l'heure Jean-Luc.

L'APEM est une des instances du partenariat méditerranéen qui est à ses débuts, qui a commencé en grande fanfare dans le processus de Barcelone dans les années 85, et qui a le mérite d'exister. J'ai beaucoup travaillé dessus, parce que je pense que cette entité méditerranéenne doit exister en tant que force politique pour peser dans le monde. Au sein de la méditerranée se trouvent tous les clivages, toutes les discriminations, toutes les difficultés, et en même temps tous les liens historiques. Des moyens ont été dégagés, il y a eu des accords de partenariat pour financer des micro-projets, pour tendre des passerelles, organiser des échanges.

En parallèle, une instance a été mise en place, instance dite politique (car faire de la politique dans le bassin méditerranéen devient compliqué) : c'est l'APEM. Elle réunit des députés européens et des députés des pays de l'ensemble du bassin méditerranéen. Quand ils se réunissent, il faut faire attention à deux choses : à ce que ce ne soit pas une caisse de résonance des conflits existants, et à ce qu'il n'en sorte pas des choses sans saveur, parce que justement on ne veut pas faire de vague. L'APEM vivote donc, elle a mis en place plusieurs commissions.

Cela fait partie de ce que l'on veut rebooster avec cette union méditerranéenne qui est devenue l'Union de la Méditerranée, avec le fait que Sarkozy a "balancé" son projet en croyant qu'il allait le faire avec les Italiens, les Espagnols, un peu le Maghreb, mais surtout pas avec les pays du Nord. Tout le monde, y compris Merkel, lui a fait comprendre que cela ne marchait pas ainsi. Son seul mérite a été de remettre la question sur la table.

Dans le cadre de la présidence française, même si cela ne fait pas partie des trois priorités de l'Union de la Méditerranée, il faudra aussi remettre sur la table les institutions et les échanges méditerranéens. Il faut être au rendez-vous pour parler de la question des femmes, de la question de l'homophobie, etc.

Je reviens sur les associations : en Tunisie par exemple, une association doit se déclarer avant même d'exister. Il lui faut une autorisation administrative. Tous les militants qui veulent être des progressistes sont malheureusement dans la même situation. Le Parlement européen et la Commission européenne agissent, parce qu'on appuie le développement démocratique, parce qu'on aide au processus démocratique en finançant la justice, les systèmes de mise en place de médias, etc. On agit ainsi, en boostant des projets quand on peut et comme on peut. L'Union européenne est celle qui agit le plus au monde, 40 % du soutien émane d'elle, nous sommes très présents sur ces questions, mais on avance projet par projet, point par point, partenariat par partenariat. Nous n'avons pas de politique étrangère commune.

Mme UGHETTO.- Dans tous les pays du pourtour de la Méditerranée, les problèmes des associations sont très graves. C'est seulement dans la vie associative que les personnes peuvent se retrouver et être elles-mêmes.



- 24 -

M. ANOU.- D'où la nécessité de les faire venir sous quelque prétexte que ce soit.

Mme UGHETTO.- Vous avez parlé des difficultés des associations ici, mais là-bas c'est encore plus compliqué, ne serait-ce que pour le droit d'association et le droit de réunion : trois ou quatre personnes, c'est déjà suspect. La salle est fermée, il n'y a pas la clé, ou bien il n'y a pas l'électricité, le propriétaire refuse de louer la salle... bref, il y a toujours des problèmes. Les rencontres pour des fêtes sont également surveillées, aussi bien en Egypte qu'en Turquie, au Maroc, en Tunisie, etc.

Mme COUSTET.- En Turquie il y a des moyens supplémentaires, car elle est en train de négocier son adhésion à l'Union européenne. On va au-delà du cadre qu'a décrit Marie-Arlette Carlotti. Le premier critère étant un critère politique... droits des LGBT, droit d'association, même combat. C'est toujours lié. Le critère droits de l'homme, il ne faut pas l'oublier. Une négociation d'adhésion, c'est un processus, et que la Turquie, au final, adhère ou n'adhère pas, elle aura de toute façon changé ses institutions. C'est un processus pacifique, et c'est extraordinaire.

Mme UGHETTO.- L'association Lambdalstanbul, qui vous a envoyé des questions, est vraiment très active.

Mme COUSTET.- Et là il existe une réelle pression, car l'État turc déclare vouloir entrer dans l'Union européenne. Les parlementaires seront toujours ceux qui agiteront le chiffon rouge des droits de l'homme. Il y a du chemin à faire, mais il y a un processus.

M. BENNAHMIA.- Il ne faut pas surestimer ce que peut faire l'Union européenne, mais il ne faut pas surestimer non plus le poids de l'État français dans tout cela. Cela me fait rire : l'Union pour la Méditerranée, par rapport à la démocratie et aux droits de l'homme, quand on voit comment nos différents gouvernements agissent en Chine, en Tunisie, etc., il ne faut pas se leurrer. On a un travail considérable, politique et associatif, que l'on peut aider à faire, mais ce n'est pas par l'intermédiaire gouvernemental. J'en ai assez d'entendre parler de la prochaine présidence française !

Mme BONNET.- Personnellement cela me fait très peur, car pendant six mois il va pouvoir faire ce qu'il veut !

Mme CARLOTTI.- Mais non ! Il va seulement se faire mousser !

Brouhaha

M. BENNAHMIA.- La présidence commence en juillet-août. Il y a comme chacun le sait une énorme activité parlementaire pendant cette période ! Si notre gouvernement arrivait pendant cette présidence à faire une chose, ou une demi-chose, ce serait très bien !

Qu'a fait la présidence slovène, qu'a fait la présidence allemande, qu'a fait la présidence anglaise ? Des moitiés de réalisations. Merkel (et non pas Sarkozy) a fait avancer le traité



- 25 -

constitutionnel. Le Portugal ? Il a terminé ce qu'avait commencé Merkel.

Je ne remets rien en cause par rapport à cela, je remets seulement les choses à plat sur des réalités. Ce que nous avons à faire au niveau militant, élus, associatif, c'est réussir à pousser. Il ne faut pas surestimer l'institutionnel comme on voudrait nous le faire surestimer. Ce n'est pas un discours pessimiste, mais un discours pragmatique et actif sur ce que l'on peut faire.

Mme CARLOTTI.- Je suis d'accord avec toi, mais je suis peut-être légèrement plus activiste. Je ne parle pas de la présidence française au regard de ce qui va se passer dans l'évolution des institutions européennes, mais je dis qu'il faut l'interpeller sur des questions fondamentales : par exemple, l'aide publique au développement a baissé considérablement pour la première fois en 2007 dans toute l'Europe. On a perdu 1,7 milliard d'euros, qui n'ira pas en direction des pays pauvres, ni de la santé de base des enfants, ni de l'accès aux médicaments. C'est énorme. Tout cela, parce que les Etats-membres ont été des radins, avec en n° 2 la France.

Nous interpellons, comme l'ensemble des ONG le demande, le président de l'Union européenne pour dire que la France doit donner l'exemple et que l'Union européenne doit cesser de demander des engagements sur les objectifs du Millénaire, pour ensuite ne pas les tenir et faire des économies de bouts de chandelles.

C'est une démarche politique, je n'attends pas que "super Sarko" trouve la solution, mais en politique il faut aussi faire du mouvement et de la mousse, même si cela ne doit porter de fruits que plus tard. La présidence française, politiquement, c'est une occasion pour les associations françaises mais aussi européennes, de dire à l'Europe en la personne de Sarkozy : "Qu'est-ce que vous faites dans ce domaine ? Et dans celui-ci ? Et dans celui-là ?" Si on oublie des domaines, ils seront passés sous silence. Pour l'APEM, vous demandiez pourquoi il n'y avait pas de commission, c'est parce que cela a été passé sous silence : il y a donc un problème politique.

Je proposerai donc que vous interpelliez la présidente de l'APEM pour lui poser la question. Cela ne sert à rien, mais tout sert à quelque chose quand on fait du militantisme. Ensuite on juge sur le résultat.

M. BENNAHMIA.- Je suis d'accord, sauf que je ne surestime en rien les différentes présidences des différents Etats-nations dans le cadre européen. Je maintiens ce que j'ai dit : ce que nous avons à faire, nous avons à le faire tout le temps, le mieux possible et le plus possible.

Dans la salle.- Je voudrais que l'on finisse sur une autre note. Nous n'avons pas entendu la jeune femme de la FAG. J'ai un parcours particulier, je n'étais pas très déterminé à 20 ans, quand j'ai eu des enfants, et je suis tombé amoureux d'un homme il y a quatre ans. Je me demandais comment cela se passe chez les ados, comment ils le vivent, quelle est la visibilité, quelles sont les perspectives aujourd'hui. Nous ne l'avons pas encore entendue là-dessus.



- 26 -

Mme DUMAS.- Nous sommes une association de la fac de lettres, nous avons vocation à réunir tout le monde, pas seulement des étudiants, même s'ils sont une majorité. Nous n'avons pas forcément non plus vocation à ne recevoir que des homos ou des bis, on veut ouvrir aux hétéros pour faire comprendre que ce n'est ni une différence ni un handicap. Nous avons beaucoup de premières années qui viennent, un peu paumés. On essaie à notre niveau de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls, que ce n'est pas si grave, de les aider à s'affirmer par rapport à la famille et dans des actes citoyens, de montrer qu'on n'est pas une minorité invisible.

Concrètement, nous sommes sur Aix-en-Provence, qui n'est pas la pire des villes au niveau des discriminations, mais il y en a tout de même. On a encore des insultes comme "vive l'inceste", "vive la pédophilie", "bureau des pervers sexuels" : je trouve très grave, à 20 ans, avec un bac, de faire de tels amalgames avec la pédophilie et l'inceste.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait plusieurs actions de sensibilisation, comme un calendrier comportant un montage photo. La page de janvier reprend justement ces insultes, et nous avons eu beaucoup de critiques disant que c'était violent, que c'était provocant. Beaucoup de gens disent "mais il n'y a plus d'homophobie, ça n'existe plus, ne commencez pas avec vos histoires". Il est politiquement correct de dire qu'on n'est pas raciste, le racisme est tabou, on dit moins qu'on n'aime pas les Arabes, mais dire qu'un tel est un "sale pédé", ce n'est pas du tout gênant !

Nous ne sommes pas les plus mal lotis, je pense qu'à Marseille c'est beaucoup plus difficile qu'à Aix-en-Provence. Il y a encore énormément de choses à faire, y compris le fait de dire que, oui, il y a encore de l'homophobie : il est encore difficile de dire, au travail et même dans la famille, qu'on n'a pas un copain mais une copine.

Mme NICOLAS.- Dans le cercle familial, on ne la voit pas, mais c'est là qu'elle est la plus violente et la plus insidieuse. C'est la première, celle dans laquelle on est élevée : quand on regarde un match de tennis à la télé avec ses parents, que Mauresmo passe et qu'on entend son père, ou son frère, ou sa mère, dire "oh, une sale gouine !", on se demande comment on va leur dire...

Mme DUMAS.- Il est difficile pour les jeunes qui sortent de l'adolescence de s'affirmer, surtout quand ils ont été élevés dans un milieu pas très ouvert. Nous sommes là aussi pour leur montrer qu'ils ne sont pas seuls et les aider à faire ces démarches.

Nous sommes vraiment poussés par la fac, nous avons beaucoup de chance. Cela a été assez difficile de monter l'association, mais aujourd'hui nous sommes énormément aidés par la fac et c'est un plaisir de faire cela avec eux. Nous avons été subventionnés pour le calendrier, par la Région, par l'université.

Mme COUSTET.- Nous allons terminer sur cette note positive.

Jean-Luc Bennahmias et Marie-Arlette CARLOTTI nous ont fait le plaisir de venir aujourd'hui, mais il y a d'autres députés européens dans les Bouches-du-Rhône et sur la



- 27 -

circonscription Sud-Est que vous pouvez interpeller : vous trouverez leurs coordonnées sur notre site Internet.

Vous pouvez aussi nous laisser vos coordonnées si vous souhaitez des informations sur nos autres activités. Nous sommes un bureau d'information à Marseille pour le grand Sud-Est, ouvert au grand public et aux associations bien évidemment, avec un site Internet mis à jour régulièrement.

Mme CARLOTTI.- Je propose que l'on réponde à l'association des Turcs, qu'on leur réponde concrètement mais qu'on leur transmette aussi notre solidarité, notre amitié et notre fraternité.

Mme COUSTET.- J'ai oublié une information : David Coquille* est là pour faire le compte rendu de cette réunion. Le blog va continuer sur IDAHOMed.eu. Nous y mettrons les réponses aux questions de l'Autre cercle, que Stéphane Garneri sera en mesure, je l'espère, de nous transmettre.

M. ANOU.- Dans la continuité, je signale que le 29 mai à la librairie "Les mots pour le dire" nous organisons un débat basé sur la citoyenneté, la militance, l'associatif, projets communs, mouvements collectifs, etc. Je voulais aussi insister sur le fait que nous avons deux associations en extrême difficulté : les 3G sont en difficulté financière, en raison du non-relais et du non-soutien des administrations. Quant à la librairie, la soutenir c'est aussi acheter des livres, s'informer de façon traditionnelle, en ouvrant un livre et en prenant le temps de le lire. Je vous invite à y venir dès que vous le pourrez. La coordination LGBT-QI y est domiciliée, cela a un sens, le centre ressource est né là-bas, il va évoluer et continuer, c'est donc votre soutien que je vous demande à tous, particulièrement à nos politiques.

(Applaudissements).

Le débat s'achève à 17 h 00